



# PROCÈS-VERBAL

## JUIN 2022

---

Le 1<sup>er</sup> juin 2022 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 6 juin 2022 à 19h30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la grande salle municipale, au 108, Ave Ouellet, le lundi 6 juin 2022 à 19h30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames, Linda Paré et France Couture conseillères, messieurs Éric Langlois et Michel Desjardins conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

**EST ABSENT** : Monsieur Bruno Gagné, maire et Mme Katy Dubé, conseillère.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 mai 2022 ;
4. Première période de questions ;
5. Mot du maire;

6. Correspondance :

- Demande de gravier, Centre de Plein-Air;
- ;
- ;

7. Demande de subventions (dons) ;

- Demande au programme nouvelle naissance;
- Demande du marché de Noël;
- ;

8. Rapports des employés et organismes ;

9. Discussions diverses :

- Ajustement de salaire pour la fonction de directrice;
- Autorisation de signature;
- Autorisation d'achat de paillis chez Les Ateliers Laprise;
- Mandater Kimberly Mercier;
- Tetra Tech QI Inc.;
- Appui à un projet déposé au FRR-Volet-3 Signature innovation;
- Débroussaillage, fauchage des routes;
- Autorisation d'achat de buse de jet d'égout rotative;
- Entente de location info page;
- Entretien des fleurs du parc;
- Appui au projet de Sapin Lapin coopérative de solidarité;
- Résolution appuyant le projet éolien de la Forêt Domaniale et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offre A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution;

10. Varia :

11. Comptes;

12. Deuxième, période de questions;

13. Levée de la séance.

**Résolution : 01-06-2022**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022**

Une copie du procès-verbal du 2 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale par intérim en dépose une copie.

**Résolution : 02-06-2022**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

**5. MOT DU MAIRE****RAPPORT AUX CITOYENS****ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

C'est avec plaisir que je vous présente ce rapport sur la situation financière de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton que je représente au sein du conseil municipal.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2021**

Pour débiter, je traiterai des états financiers de l'année 2021 préparés par les vérificateurs du cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., soumis et acceptés par le conseil municipal le 2 mai 2022 (résolution numéro 05-05-2022).

La situation financière de la municipalité est excellente. Le surplus budgétaire non affecté est de 868 635 \$ au 31 décembre 2021. Le surplus budgétaire affecté au budget 2021 est de 30 051\$. La dette de la municipalité est de 1 492 800 \$ et répartie en trois emprunts. La marge de crédit pour la TECQ-2019-2023 au 31 décembre 2021 est à zéro.

Le total des salaires des élus municipaux pour l'année 2021 (maire et conseillers) est de 11 198 \$, allocation des dépenses 5 598 \$. La quote-part à la MRC de Montmagny-rémunération des élus 4 193\$.

Voici la liste des emprunts, leur montant respectif et la dette totale :

## **DETTE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Dettes à long terme, camion incendie	0 \$
Dettes à long terme, emprunt eaux usées, Banque Royale Canada 1,251,100.00 \$	
Dettes à long terme Banque Nationale 700.00 \$	141,
Dettes à long terme, emprunt eaux usées, Banque Nationale 100,000.00 \$	
<b>Dettes totales</b>	<b>1</b>
<b>492 800.00 \$</b>	

Les immobilisations et autres investissements :

Les états financiers du Centre de Plein-Air ne sont plus consolidés à ceux de la Municipalité dans le rapport financier 2021 à produire au gouvernement.

Pour l'année 2022, moi et mon équipe, nous allons continuer à travailler sur l'amélioration des bâtiments, des routes, conserver les acquis et être à l'écoute des citoyens.

Vous remerciant de votre confiance.

Mathieu Therrien, maire suppléant  
Le 6 juin 2022

## **6. CORRESPONDANCE**

### **Résolution : 03-06-2022 (Demande de gravier, Centre de Plein-Air)**

Il est proposé par M. Eric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le puisage de 10 voyages de gravier 0 ¾ dans la gravière de la municipalité pour le Centre de Plein-Air. Le Centre de Plein-Air paiera les frais pour le transport dudit gravier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

### **Résolution : 04-06-2022 (Demande au programme nouvelle naissance)**

En conséquence, il est proposé par M Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de verser à Mme Caroline Dancause et M. Rémi Laprise la somme de 200 \$ pour la naissance de leur deuxième enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Résolution : 05-06-2022 (Demande du marché de Noël)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de donner un montant de 500\$ pour le Marché de Noël. Le chèque sera remis en septembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **8. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

Monsieur André Bernard, mentionne qu'ils vont mettre du gravier dans le rang du Nord, ainsi que les 10 voyages au Centre de Plein-Air. Épandage de calcium aura lieu dans la troisième semaine de juin.

Il y aura des travaux d'amélioration pour le Lac pour la réserve incendie, il faut vider pour placer de la pierre et une membrane, ainsi que le remplacement de la crépine.

## **9. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 06-06-2022 (Ajustement de salaire pour les fonctions de directrice par intérim)**

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'ajuster le salaire de la directrice par intérim. Le taux horaire, et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail et rétroactif à compter du 2 mai 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 07-06-2022 (Autorisation de signature)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que madame Isabelle Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité Sainte-Apolline-de-Patton l'entente et autre document dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada pour l'engagement d'une aide en loisirs. Projet 018315614. De plus, déposer une demande relative au dépôt direct-subventions et contributions, pour ce projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 08-06-2022 (Autorisation d'achat de paillis chez Les Ateliers Laprise)**

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de paillis pour l'entretien du petit parc des enfants à la Rafale. La dépense sera prise dans le compte 02-701-30-522 entretien bâtiment et terrain et 59-131-10 surplus de fonctionnement accumulé affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 09-06-2022 (Mandater Kimberly Mercier)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater Mme Kimberly Mercier pour trapper les castors qui causent des bris au niveau de la sécurité routière. Taux 50 \$ du castor, et 0.50 \$ du km. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-06-2022 (Tetra Tech Qi Inc.)**

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de demander une proposition d'honoraires professionnels à l'entreprise Tetra Tech Qi Inc. pour la description du projet, l'étude préliminaire ainsi que la planification des travaux, pour le chemin du Lac Carré. À inclure une rencontre avec les membres du conseil pour discuter du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 11-06-2022 (Appui à un projet déposé au FRR-Volet 3 -signature innovation)**

**Considérant que** l'École Secondaire de St-Paul L'ESSP, a élaboré un projet pour un skate parc et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation ;

Considérant que la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet ; Il est proposé par M. Michel Desjardins Appuyé par M. Éric Langlois Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 12-06-2022 (Débroussaillage, fauchage des routes)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de mandater l'entreprise en débroussaillage DSL Multi-services inc. pour faire des travaux de débroussaillage mécanisé (maximum 40 heures) dans l'emprise des routes municipales. Taux 122,00 \$/heure, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 13-06-2022 (Autorisation d'achat de buse de jet d'égout rotative)**

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de buse de jet d'égout rotative. Total de la dépense : 35.73 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 14-06-2022 (Entente de location info page)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de renouveler l'entente pour un an avec Info Page, au tarif mensuel de 4.45\$ par utilisateur, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 15-06-2022 (Entretien des fleurs du parc)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de M. Simon Barriault pour l'entretien printanier des fleurs du parc municipal et le désherbage. Les différentes conditions de travail seront inscrites dans un contrat de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 16-06-2022 (Appui au projet de sapin lapin coopérative de solidarité)**

CONSIDÉRANT que **Sapin Lapin coopérative de solidarité** est une personne morale à but non lucratif dûment constituée qui déposera une demande auprès du ministère de la Famille pour un permis de centre de la petite enfance et qui désire obtenir des places subventionnées afin de répondre aux besoins prioritaires de sa collectivité;

- CONSIDÉRANT le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny ;

- CONSIDÉRANT que les services de garde sont nécessaires afin d'assurer l'attraction, l'accueil et la rétention de familles et d'employés sur le territoire ;

- CONSIDÉRANT que Notre-Dame-du-Rosaire constitue un lieu central du territoire et un lieu de passage des travailleurs et travailleuses qui utilisent la route 283 ;

- CONSIDÉRANT que plusieurs familles de la MRC de Montmagny sont actuellement en attente de places en services de garde ;

- CONSIDÉRANT les données socio-économiques du secteur Centre-Sud de la MRC de Montmagny et qu'un service de garde structuré en installation représente une plus-value afin de combler les besoins d'apprentissage des jeunes de 0-5 ans ;

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appuie Sapin Lapin coopérative de solidarité de Notre-Dame-du-Rosaire dans son dépôt de projet pour obtenir des places subventionnées en Centre de la Petite Enfance (CPE) pour répondre aux besoins prioritaires de sa collectivité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 17-06-2022 (Résolution appuyant le projet éolien de la Forêt Domaniale et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/) 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution)**

**ATTENDU QUE** le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021 (le « Décret »);

**ATTENDU QUE** le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « **Appels d'offres** »);

**ATTENDU QUE** la municipalité régionale de comté de Montmagny (la « **MRC** ») a compétence sur le territoire de la présente Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Municipalité régionale de comté de Montmagny et la Municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « **Milieu local** ») sont toutes compétentes pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

**ATTENDU QUE** pour faire suite aux Appels d'offres, Développement EDF Renouvelables Inc. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet éolien de la Forêt Domaniale, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé à Cap-Saint-Ignace, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny dans la MRC de Montmagny et d'une puissance maximale de 225 mégawatts (MW) (le « **Projet** »);

**ATTENDU QUE** dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à constituer une société en commandite (la « **Société** ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « **Commandité** »);

**ATTENDU QUE** dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage – pour la Société et le Commandité à être formés – à ce que la Société verse aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (la ou les « **Collectivités locales** ») des paiements fermes notamment proportionnels aux mégawatts (MW) installés sur leur territoire (les « **Paiements fermes** »);

**ATTENDU QUE** le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

**ATTENDU QUE** le Soumissionnaire et le Milieu local ont convenu d'une entente de participation attestant de leur partenariat ainsi que de leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projet en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres;



**ATTENDU QUE** la présente Municipalité administre une partie du territoire où est susceptible d'être implanté le parc éolien;

**ATTENDU QU'**il est opportun qu'une convention intervienne entre la présente Municipalité, le Soumissionnaire, la MRC et toute Collectivité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC afin de formaliser les modalités et conditions en lien avec le montant et le mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

**ATTENDU QU'**un projet de Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU** unanimement :

Appui du Projet

1. La Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appui sans conditions le Projet sur son territoire aux fins de toute soumission à l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou à l'Appel d'Offres A/O 2021-02.

Convention de paiements

2. La Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.
3. Mme Isabelle Marceau reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, ladite Convention de paiements fermes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire à l'un ou l'autre des Appels d'offres. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **10. VARIA**

La Fête de la pêche organisée au Centre de Plein Air a été un succès. Un incident est survenu; la barrière à l'entrée à été cassée. Elle sera remplacée prochainement. À ce jour le centre de Plein-Air a un bénéfice.

## **11. COMPTES**

La directrice générale, et greffière-trésorière par intérim certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Isabelle Marceau

## COMPTES

**Total des salaires du 24 avril au 28 mai 2022**

**10 717,80 \$**

### **Résolution : 18-06-2022 (Comptes)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 80 949.51\$, soient payés, ainsi que les salaires et que le maire suppléant et la directrice générale, greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution : 19-06-2022 (Levée de la séance)**

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M Michel Desjardins ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Isabelle Marceau, DG et  
gref.- trés. par intérim

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Un avis public, pour la séance extraordinaire a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 15 juin 2022.

Un avis de convocation a été signifié le 15 juin 2022 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 20 juin 2022 à 19h30, à la petite salle municipale.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, à la petite salle municipale, lundi le 20 juin 2022 à 19h30.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adjudication du contrat pour l'entretien des rues l'hiver;
4. Période de questions ;
5. Varia
6. Levée de la séance ;

### **Résolution : 20-06-2022**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **3. AJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES RUES L'HIVER**

### **Résolution : 21-06-2022 (Adjudication du contrat pour l'entretien des rues l'hiver)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'entretien hivernal de ses rues, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage et des matériaux requis ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité prévoyait, dans son appel d'offres, deux options, soit la possibilité que le contrat soit octroyé pour une durée de trois ans (saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025), d'une durée de cinq ans (saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) ;

**ATTENDU QU'**à la date d'ouverture des soumissions, soit le 10 JUIN 2022, à 11H 01 heures, un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit :

OPTION A

**ATTENDU QU'**après analyse, la Municipalité entend octroyer un contrat pour une durée de 3 ans (saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) ;

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par M. Tony Deschênes est la plus basse soumission conforme présentée pour l'option A 3 ans ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme France Couture, **ET RÉSOLU** :

**QUE** la Municipalité octroie le contrat pour l'entretien hivernal des rues l'hiver sur son territoire pour une période de 3 ans (saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) pour un montant total de 810 000 \$, plus taxes, suivant la soumission signée par ce dernier le 29 mai 2022 ;

**QUE** la municipalité se réserve le droit d'exercer ultérieurement son droit de prolongation pour une quatrième année tel que prévu au document d'appel d'offre;

**QUE** la Municipalité donne avis à M. Tony Deschênes, conformément aux documents d'appel d'offres (article 2.3), de fournir, dans les vingt (20) jours de l'adoption de la présente résolution, les documents suivants :

- Le cautionnement d'exécution au montant de 44 842.20 \$ (article 1.16) ;
- La preuve d'assurance responsabilité civile et une copie de la police (article 2.8) ;
- La preuve d'assurance automobile (article 2.9) ;
- Les noms et coordonnées (adresse, courriel, télécopieur) de la personne responsable de la bonne exécution du contrat et un numéro de téléphone permettant de la rejoindre en tout temps ;
- Le lieu où seront entreposés les abrasifs et le sel (article 3.1.1.3) ;
- Le lieu où seront gardés les véhicules et équipements (article 3.2.6) ;
- La preuve de propriété ou d'usage exclusif des véhicules et équipements indiqués à la soumission (article 3.2.2) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation desdits véhicules et équipements figurant ainsi qu'une preuve de leur inspection par la SAAQ (article 2.3) ;
- Une preuve de son enregistrement au registre des propriétaires exploitants de véhicules lourds (article 2.3) ;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer, au nom de cette dernière, le contrat à intervenir avec M. Tony

Deschênes dans la mesure où il fournit l'ensemble desdits documents. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. VARIA**

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution : 12-06-2022 (Levée de la séance)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Isabelle Marceau, DG et  
gref.- trés. par intérim

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.